



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE TALMONTIERS DU 20 NOVEMBRE 2021

<b>Date de convocation</b> 15/11/2021
<b>Date d'affichage</b> 15/11/2021
<b>Nombre de conseillers</b>
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13

Le 20 novembre deux mil vingt et un, à 9h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame COCHET Brigitte, Maire.

### **Présents :**

M. RIBIERE Jean-Paul, adjoint, M. BRULE Philippe, adjoint, Mme MOREL WARE Gaëlle, adjointe, M. NDJIKESSI Thierry, M. LECOCQ Nicolas, Mme CHARLET Viviane, M. DE-GEITERE Ulysse, M. Johnny KALWAK, Mme DJIDEL Khaoukha, M. DELENCLOS Gérard.

### **Absents excusés :**

Mme ROSSIGNOL Corinne, qui a donné pouvoir à Mme COCHET Brigitte  
M. CRETAINE Thomas, qui a donné pouvoir à M. NDJIKESSI Thierry

### **Absents :**

M. VALLEE Gérard

**Désignation du secrétaire de séance :** Mme MOREL WARE Gaëlle

Mme MOREL WARE Gaëlle est nommée secrétaire de séance.

Mme Le Maire introduit la séance en demandant une minute de silence en mémoire de Madame LEFEVRE Geneviève, Talmontoise, décédée le 15 octobre 2021 à l'âge de 91 ans.

### **1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2021**

Mme Le Maire apporte la précision qu'une erreur de date s'est glissée dans l'ordre du jour de la convocation au présent Conseil Municipal. L'approbation porte bien sur le dernier Conseil Municipal en date soit le 15 juillet 2021 et non pas le 15 juin 2021. Le secrétariat de Mairie a pris attache des services de la Préfecture afin de les informer de cette modification lors du Conseil, ce qui a été accepté.

Mme Le Maire demande l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 juillet 2021

***Adoptée à l'unanimité***



## 2 – CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

---

Mme le Maire explique que dans le cadre du renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires, la société d'assurance GRAS SAVOYE a adressé une proposition tarifaire visant à assurer les agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC.

Mme Le Maire énumère les conditions proposées pour les collectivités dont le nombre d'agents CNRACL est égal ou inférieur à 9 agents. Le taux de cotisation est de 6,35 %.

Mme Le Maire énumère ensuite les conditions proposées pour l'assurance des agents affiliés à l'IRCANTEC. Le taux de cotisation est de 1,73%.

Le contrat est révisable tous les ans, la commune est engagée jusqu'à 2025.

Mme Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de renouveler aux conditions énoncées au contrat assurance statutaire couvrant les risques financiers liés aux agents, fonctionnaires ou non titulaires.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Adopte** l'exposé qui précède

***Adopté à l'unanimité***

## 3 – INDEMNITES DE BUDGET AU COMPTABLE

---

Mme Le Maire informe le conseil de la nécessité de délibérer sur le versement de l'indemnité de budget au comptable.

L'indemnité s'élève pour notre collectivité à la somme brute de 30.49 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Adopte** l'exposé qui précède

***Adoptée à l'unanimité***

## 4 – EXTERNALISATION DES PAIES

---

Mme Le Maire expose que face à une complexité législative grandissante (changements réglementaires réguliers, prélèvements à la source, etc.) le traitement des paies demande de plus en plus de réactivité et de rigueur, pour assurer entre autres le suivi des charges et des cotisations.

Mme Le Maire propose pour y remédier de se tourner vers la solution d'externalisation du traitement des paies, qui serait une sécurité pour la commune, principe déjà en place avec réussite dans d'autres communes locales.



Mme Le Maire propose de faire réaliser cette mission par le CDG60 qui offre la réalisation des salaires et accompagne les collectivités dans les différentes opérations relatives à la paie.

Cette mission est tarifée sur les bases suivantes :

- 30 € pour la création du dossier de chaque agent à rémunérer
- 6 € par mois pour établir chaque bulletin de paie
- 6 € par an pour l'établissement d'une fiche individuelle de déclaration de rémunérations

Une convention serait établie entre le Président du centre de gestion de l'Oise et la Mairie

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adhérer à cette mission et de bien vouloir autoriser Mme le Maire à signer ladite convention.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**12 voix pour**

**1 voix contre** Mme MOREL WARE Gaëlle

**Adopte** l'exposé qui précède

**Adopté**

## **5 – TARIFS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022 CIMETIERE**

---

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs appliqués aux concessions funéraires, qui n'ont pas été révisés au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

La réactualisation des tarifs serait de + 0,6 % (indexée sur le coût de la vie) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Ces tarifs s'appliqueraient pour toute acquisition ou renouvellement de concession.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Adopte** l'exposé qui précède

**Adopté à l'unanimité**

## **6 – FRAIS TELECOMMUNICATIONS**

---

Mme Le Maire expose au conseil que deux lignes SFR ont été ouvertes pour le local technique, par l'ancien conseil municipal, avec une gratuité pendant un an puis pour un coût de 5 euros par mois. Ces lignes avaient été ouvertes au nom d'une employée de Mairie, partie depuis.

Ces deux lignes n'ayant été que très peu utilisées elles ont été résiliées au 21 octobre 2021.

Cependant un reliquat de 10 euros sur la première ligne et un reliquat de 5 euros sur la seconde ligne restaient dus à SFR.

En accord avec la Trésorerie Mme Le Maire a soldé ces sommes par carte bancaire en son nom personnel (confirmation de paiement du 18/11/2021)

Il est demandé au conseil municipal l'autorisation de demander à la trésorerie de rembourser cette somme de 15 euros à Mme Le Maire.



**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Adopte** l'exposé qui précède

***Adopté à l'unanimité***

## **7 – PARTICIPATION COMMUNALE SUR LES LICENCES DE FOOTBALL DU CLUB DE SERIFONTAINE**

---

Mme Le Maire revient sur les entrainements de football organisés gratuitement en août dernier par Thierry NDJIKESSI, en partenariat avec le Sporting Club Communal de Sérifontaine (SCCF) et en profite pour remercier et féliciter Thierry NDJIKESSI pour cette initiative qui a permis de faire revivre le plateau sportif.

Fort de cette expérience, M. Le Président du SCCF a proposé de signer une convention avec la Mairie de Talmonnières pour permettre aux enfants membres du Club de venir jouer au stade de Talmonnières à un rythme récurrent à définir, en contrepartie le SCCF installera au niveau du stade un Algeco pour les vestiaires et un wc. De son côté, la Mairie de Talmonnières assurera l'électricité et la tonte.

Il est précisé que deux filets de but ont été installés cette année et l'on doit déjà déplorer que l'un deux ait été découpé. Dans ce cadre, il serait nécessaire entre chaque entrainement, de les retirer afin d'éviter tout vandalisme.

Mme Le Maire propose que la commune participe à hauteur de 50% aux frais de la licence 2021/2022 du SCCF pour les jeunes Talmontois (jusqu'à 11 ans inclus), ce qui représenterait 45 €/enfant.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Adopte** l'exposé qui précède

***Adopté à l'unanimité***

## **8 – DECISIONS MODIFICATIVES**

---

Mme Le Maire expose qu'à la demande de la trésorerie nous devons passer des décisions modificatives sur :

- Les amortissements des subventions à hauteur de 2608 €
- Remboursement Taxe d'aménagement à hauteur de 600 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Adopte** l'exposé qui précède

***Adopté à l'unanimité***



## 9 – PROPOSITION VENTE / ACHAT SUBVENTIONNABLE MATERIEL ROULANT COMMUNAL

---

Mme Le Maire expose aux membres du conseil que le tracteur détenu actuellement par la commune n'est pas adapté aux besoins et est défaillant, et laisse la parole à Jean-Paul RIBIERE.

Jean-Paul RIBIERE explique qu'il serait adapté de procéder à l'achat d'un tracteur agricole, dont le coût serait rapidement amorti par les dépenses de sous-traitance actuelles. Nous avons besoin d'un tracteur adapté à tous les travaux de la commune et utilisable par notre agent technique.

En parallèle, le tracteur actuel serait vendu (prix estimé : 14 000 € TVA non récupérable).

Selon les premières estimations, le coût du nouveau tracteur serait autour de 48 000 € HT (hors matériel adaptable), avec la possibilité d'une subvention à hauteur de 30 à 40 %.

Mme Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de vendre le tracteur actuel, de faire une étude en vue de l'achat du nouveau matériel et de solliciter une subvention.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Adopte** l'exposé qui précède

***Adopté à l'unanimité***

## 10 – PROJETS COMMUNAUX

---

Mme Le Maire laisse la parole à Jean-Paul RIBIERE pour exposer les projets communaux prioritaires sur 2022. L'ensemble de ces projets sont subventionnables pour l'année 2022.

- Les locaux de l'école maternelle montrent un gros manque d'isolation au niveau des fenêtres et des portes-fenêtres, ce manque d'isolation entraînant un coût de chauffage plus important qu'il ne devrait l'être.

La proposition est de remplacer à l'école maternelle ainsi qu'à l'école primaire l'ensemble des menuiseries extérieures (fenêtres, châssis et portes) actuellement en bois, par des menuiseries extérieures en PVC avec double vitrage.

Le coût estimé est de 45 000 à 50 000 € HT (fourniture + pose), avec une meilleure isolation et une baisse de la consommation électrique.

- Il est proposé d'étudier un projet d'extension du bureau actuel de la Mairie, pour permettre la création d'un bureau supplémentaire pour Mme Le Maire afin de recevoir ses rendez-vous en toute confidentialité, budget estimé à 80 000 € or subventions éventuelles.
- Une fuite importante a pu être observée au niveau du clocher de l'église. Nous devons envisager rapidement une rénovation au minimum. Le coût estimé est de 3 000 € HT. (avec utilisation d'une nacelle).



**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Adopte** l'exposé qui précède

**Adopté à l'unanimité**

## **11 – INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES**

---

Mme Le Maire souhaite remercier M. Lanel pour le don d'un paperboard fait à la commune.

Pour la deuxième année, la charrette du père Noël passera à Talmonnières, pour une distribution de cadeaux aux enfants et aux aînés, le 18 décembre 2021.

Mme Le Maire souhaite remercier M. Guillaumin pour le don à la commune de 4 ordinateurs, qui seront des plus utiles pour les cours gratuits d'informatique qui débuteront en Mairie le 29 novembre 2021. Cours d'informatique mis en place via adhésion au Centre Social de 5 €.

Mme Le Maire revient sur la Brocante organisée par la Mairie le 26 septembre dernier, qui a permis un bénéfice de 2500 €, grâce à la location des stands et la vente de la buvette.

Mme Le Maire souhaite la bienvenue la bienvenue à Sabrina Meriel, Talmontoise, qui remplace depuis quelques jours Angélique Tellier à l'agence postale de Talmonnières. Merci à Angélique pour tout le travail effectué depuis la réouverture de l'agence. Félicitations à toutes les deux dans leur nouvelle prise de poste.

Mme Le Maire a convoqué les associations communales en vue des manifestations 2022, deux associations se sont présentées une s'est excusée. Mme Le Maire fait part au conseil d'envisager de reprendre des manifestations.

Mme Le Maire présente au conseil un projet d'étude de cinéma pour tous dans la salle communale.

Mme Le Maire remercie Corinne Rossignol pour son aide au Père Noël pour la préparation des jouets de Noël des enfants..

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11h55**

Le Maire,

Brigitte COCHET

